

FMO|006|0105|3

15-12-86



LDH DUNKERQUE

LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

Journal de la Section de l'Agglomération Dunkerquoise - Supplément à HOMMES ET LIBERTES
Adresse : M.J.C. Dunkerque - 43, rue du Docteur Louis Lemaire

EDITORIAL

LA LIGUE AU FRONT

Il n'est pas habituel que la Ligue des Droits de l'Homme s'adresse directement aux citoyens.

Pourtant quand la situation l'exige, elle se doit de rappeler les principes sur lesquels elle a établie son action : créée en 1898 par l'Avocat Bordelais Ludovic TRARIEUX pour dénoncer les atteintes aux droits de l'homme en pleine affaire DREYFUS, la Ligue s'honneur d'avoir toujours mené un combat pacifique mais ferme pour le respect de l'idéal républicain qui est matérialisé par les trois mots de : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE.

Aujourd'hui, la Ligue s'adresse à vous pour attirer votre attention sur les dangers que représentent ceux qui utilisent la crise économique et les difficultés rencontrées par les Français pour attiser la haine raciale, l'intolérance, le refus de la différence.

Nous, ligueurs ne pouvons accepter cet état de faits. Nous sommes de ceux qui pensent que la France, pays multiracial et pluriculturel s'enrichit de la confrontation des différences. Une société refermée sur elle-même est condamnée, à plus ou moins long terme, à une déchéance inéluctable. Au contraire, notre pays ouvert aux influences culturelles de toutes sortes renaît et notre histoire prouve tous les jours combien nous devons aux femmes et hommes venus chez nous.

Terre de libertés universellement reconnue, la France est aujourd'hui terre d'asile et de refuge pour les opprimés du monde entier. Elle est considérée par ceux qui souffrent de répression comme le pays des droits de l'homme. Ne laissons pas ceux qui revendiquent leur état de français remettre en cause cet acquis issu de notre tradition républicaine.

La Ligue restera ferme sur ses principes. Vous qui êtes d'accord avec nous, venez nous rejoindre.

Article 15 DE LA DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

Tout individu a droit à une nationalité. Nul ne peut être arbitrairement privé de sa nationalité, ni du droit de changer de nationalité.

Contre la réforme du Code de la Nationalité française

Voici le texte intégral de l'appel lancé par plus de 100 organisations, dont la L.D.H. contre le projet de réforme du Code de la Nationalité.

Le projet de réforme du Code de la Nationalité, adopté en Conseil des Ministres malgré l'avis du Conseil d'Etat, constitue une grave régression. En remettant en cause le droit du sol, il revient sur un principe très ancien de notre droit, constamment réaffirmé par la tradition républicaine. Son adoption ramènerait à plus de cent ans en arrière une législation qui a contribué à façonner le visage actuel de la France.

Les mesures proposées excluent de l'acquisition de plein droit de la nationalité française des enfants d'étrangers, nés en France et qui y résident. Désormais, ces jeunes devront réclamer la nationalité française qu'ils ne pourront obtenir qu'à des conditions très sélectives et après une longue procédure.

Les conjoints de Français seront soumis aux incertitudes et à l'arbitraire de la procédure de naturalisation. Ce projet frappe ainsi de suspicion tout mariage mixte.

Il est faux de prétendre que ces mesures ont pour vocation « d'éviter d'intégrer des personnes qui ne le souhaitent pas ou n'en n'ont pas la conscience », ou de faire obstacle « à des actions frauduleuses ».

Ces dispositions sont indissociables de la loi du 9 septembre 1986 sur les conditions d'entrée et de séjour des étrangers dont l'application massive et sans retenue montre que nous ne nous étions pas trompés en dénonçant les dangers qu'elle faisait courir aux droits des immigrés et aux libertés publiques : La réforme du Code de la Nationalité que rien de justifie, n'est qu'une nouvelle concession aux discours racistes et xénophobes. Les mesures proposées exclueront de la nationalité, donc livreront à l'arbitraire administratif et policier des jeunes nés en France, y ayant toujours vécu, éduqués dans ce pays, essentiellement au motif que leur « sang » n'est pas français, comme si le fait d'être né et d'avoir été élevé dans un pays ne créait pas de liens aussi forts que la circonstance d'être né d'un père ou d'une mère qui en a la nationalité.

De telles dispositions, si elles étaient votées, viendraient renforcer encore la situation et le sentiment d'inégalité et de précarité des populations immigrées. Elles visent particulièrement des jeunes insérés par l'école ou des liens familiaux avec des Français. Leur retirer la certitude d'acquisition de la nationalité française, c'est accroître les difficultés d'insertion, c'est donc prendre le risque de déstabiliser la société toute entière.

Nous ne voulons pas croire que des parlementaires acceptent de voter un texte qui pose de tels problèmes moraux et politiques. Nous faisons appel à la conscience de chacun d'eux.

Les associations, mouvements et organisations soussignés appellent à une mobilisation et à des initiatives communes contre ce projet.

* PLUS JAMAIS CA !

Les familles des victimes des violences policières perpétrées notamment lors des manifestations pacifiques des étudiants et des lycéens, ont décidé d'engager une action en justice pour que toute la vérité soit établie et que soient identifiés et sanctionnés les responsables de ces violences.

Outre les honoraires d'avocats, les procès coûtent cher, d'autant plus que les frais de l'instruction peuvent être majorés pour dissuader les plaignants de se constituer partie civile. Aucune des familles concernées ne doit être empêchée de porter plainte pour des raisons financières. C'est pourquoi nous en appelons à votre solidarité. Les dons sont à adresser au :

C.C.P. 218 25 D PARIS

A l'ordre de la LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

Avec la mention : "COMITE DES FAMILLES ET DE SOLIDARITE AUX VICTIMES DES VIOLENCES POLICIERES".

Par ailleurs, nous renouvelons notre appel à témoins.

COMITE DES FAMILLES ET DE SOLIDARITE AUX VICTIMES DES VIOLENCES POLICIERES.

Paris, le 15 décembre 1986

REPRESSEUR MEURTRIERE

ENFANT SANS PAYS

Pendant deux semaines, Etudiants et Lycéens, opposés aux projets de réforme des Universités et des Lycées ont exprimé leur refus par des manifestations multiples et résolument non violentes.

En réponse à ces mouvements pacifiques et sereins, le gouvernement a utilisé des méthodes d'une violence inouïe avant d'accepter les revendications: plusieurs blessés graves et un jeune étudiant magrébin pourchassé, massacré.

La Ligue des Droits de l'Homme, le M.R.A.P. (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples) et S.O.S.-Racisme condamnent gravement:

* La réapparition des "Brigades de voltigeurs".

L'emploi de pareilles violences à l'égard de manifestants est intolérable.

* L'infiltration des forces de police par des militants d'extrême-droite à l'influence grandissante.

* Le laisser-faire total des forces de police pendant plusieurs heures à l'égard de casseurs, au point que tout le monde s'interroge sur les complicités dont ils bénéficiaient.

* Les méthodes racistes et les "bavures" policières couvertes d'avance par le gouvernement.

La mort de MALIK OUSSEKINE l'illustre tristement, mais aussi hélas celle d'ABDEL BENYAHIA à Pantin (dont la mort a été cachée plusieurs jours), mais aussi hélas les contrôles de plus en plus fréquents dont sont victimes les jeunes aujourd'hui.

* Les atteintes à la liberté d'expression et de manifestation.

(Où est passé Mr MALHURET, Secrétaire d'Etat aux Droits de l'Homme).

Aujourd'hui, nous, militants antiracistes, défenseurs des Droits de l'Homme, nous pleurons MALIK, nous nous indignons des blessures subies par les Etudiants et Lycéens. Avec Etudiants, Lycéens, Parents d'Elèves, Syndicalistes, nous sommes venus dire:

- * MALIK, A PARIS AUJOURD'HUI, DEMAIN TON VOISIN ?
- * NON, PLUS JAMAIS CA !

Dur sacrifice pour ton père
Venu travailler sur la terre
Qui n'était pas la sienne,
Tu es né, elle n'est pas tienne
Tu n'as pas de culture
Si, mais elle est «impure»
Mélange de deux continents
Toi, tu vogues entre deux océans
Dilemme, que choisir ?
Où est la solution,
Le mauvais, le bon
Tu atteindras les rives
D'un vieillard apatride.

ABBOS



• « TÊTE DE TURC »

par Gunter Wallraff, traduit de l'Allemand par Alain Brossat et Klaus Schuffels, Editions La Découverte.

Deux ans et demi dans la peau d'un ouvrier turc en Allemagne de l'Ouest.

Journaliste plus qu'enquêteur, taupe de la vérité, Gunter Wallraff nous révèle des faits qui se déroulent quotidiennement dans la société ouest-allemande. Il faut faire un effort pour se persuader que les événements que vit le journaliste se déroulent en 1984/1985. Allemand aux yeux clairs, Gunter Wallraff devient « turc » ; lentilles de contact foncées, perruque noire, dialecte approximatif.

Pour Gunter devenu « Ali », c'est aussitôt la misère, l'exclusion, les brimades, le racisme au quotidien dans une démocratie européenne. Page après page, on descend toujours plus bas, « Tout en bas » (« Gans unten » en allemand, c'est le titre original du livre), on plonge dans le monde du sous-prolétariat, du silence où lois sociales et conditions d'hygiène n'existent pas, un monde où les hommes sont contraints de travailler jusqu'à l'épuisement total, dans des conditions extrêmement dangereuses.

Dans une société hyper-protégée comme la RFA où 10 ans de social-démocratie ont apporté une sécurité incomparable à chaque salarié, la descente aux enfers de Wallraff n'en a que plus de retentissement.

« Ali » fera toutes sortes de boulot intérieurs : journalier dans une ferme avec pour tout salaire logement dans une « vieille bagnole rouillée » et nourriture, homme à tout faire chez Mac Donald's, le roi du fast-food, où le chiffon sert indifféremment à nettoyer les tables et les WC, manœuvre dans le bâtiment : loué par une entreprise de sous-traitance, petite mafia de négriers enrichie sur le dos d'une main-d'œuvre sous-payée 10 heures par jour, sans papiers, sans fiches de paie, sans sécurité sociale.

« Ali » plonge dans l'enfer de l'esclavagisme moderne des usines métallurgiques Thyssen. On envoie les ouvriers immigrés dans les émanations de gaz quand les machines signalent un danger toxique, sans masque, sans casque, Corvées à merci, chez Thyssen, les ouvriers peuvent arriver un matin à 6 heures et repartir le lendemain à 14 heures, s'ils refusent, c'est la porte, le chômage, d'autres attendent prêts à prendre la place...

Gunter-Ali sera employé dans l'industrie pharmaceutique « un boulot très spécial » où sont apprécierés les étrangers, turcs, indonésiens, réfugiés politiques et qui consiste à tester des médicaments dont les effets secondaires ne sont pas absents et provoquent des troubles sérieux, ceci pour le seul profit des grands trusts pharmaceutiques.

Mais au-delà de ces affreuses conditions de travail, Wallraff nous montre aussi de « l'intérieur » ce que jamais personne encore n'avait montré : c'est qu'être turc en RFA, ce n'est pas plus enviable que d'être noir en Afrique du Sud ; « lorsque j'entrais dans un café, on se contentait de m'ignorer, je n'arrivais pas à consommer tout simplement... ». Dans certains cafés, les tenanciers affichent cette pancarte : « Etrangers indésirables ». Sur les chantiers, le racisme ambiant est le même ; Wallraff explique que les Turcs, souvent, renoncent à apprendre l'Allemand pour mieux se protéger des insultes.

Après la sortie du livre, les ouvriers turcs ont accueilli Wallraff triomphalement, cet Allemand qui a vécu leurs problèmes, leurs humiliations quotidiennes, leur traumatisme culturel. Il faut ajouter que Wallraff reverse la majeure partie de ses recettes de librairie à un « Fonds de solidarité avec les étrangers », ce journaliste hors du commun est aussi un militant.

Quel courage ! Sa remarquable résistance, il est marathonien, lui a évité le pire. Aujourd'hui encore, plusieurs mois après ses expériences, Gilles Perrault nous révèle dans sa préface que Wallraff « crache une boue noire et son organisme n'a pas fini d'éliminer les saloperies testées sur lui par les laboratoires pharmaceutiques frankensteiniens. Le journalisme à haut risque, ajoute encore Gilles Perrault, ne se pratique pas seulement dans les banlieues de Beyrouth ou de San Salvador ».

« Tête de Turc » a eu un extraordinaire succès en Allemagne. Ce livre est un livre brillant qui se lit comme un roman mais le thème soulevé a provoqué aussi une prise de conscience nationale, déclenché des actions en justice, des enquêtes au sein des entreprises, des négriers ont été poursuivis pour leurs abus, des minis-

tres ont dû répondre à des questions de députés et des textes de loi sont en préparation pour mettre un terme aux pratiques mises en lumière par Wallraff.

En France, comme le souhaite Gilles Perrault, nous attendons notre Wallraff « dans cette France » qui ne cesse de s'opacifier aux yeux des Français, nation de plus en plus éclatée en peuplades hermétiques dont chacune s'angoisse de l'image fantasmagique qu'elle se forme des autres : immigrés, délinquants, jeunes, chômeurs... Nos Turcs attendent ».

L'IMMIGRÉ

Le sac sur l'épaule
De sa tête
La tête sur l'épaule
De sa tête
Les idées dans le sac
De son sexe
Dans le sac
De son cœur
Dans le sac
De ses rêves
Et les sacs plein le corps
Il se demandait
S'il devait laisser le sac
Qui contenait son identité
Son centre de gravité
Ou sa tête avec son identité.
Il opta pour ses papiers
D'identité
De crainte d'être refoulé
Et refoula son identité
De crainte d'être refoulé.

Fatiha Berezak
(Sous frontière, 23 mars 1980)

Têtes de Turcs en France

En Allemagne fédérale, le livre du journaliste Günter Wallraff, *Tête de Turc* (en français aux Éditions La Découverte), a reçu un accueil exceptionnel : plus de deux millions d'exemplaires vendus en cinq mois, un débat public sans précédent. En France également, toute la presse écrite et audiovisuelle a salué ce livre, et 60 000 exemplaires ont été vendus dans les trois premières semaines.

Mais tous les lecteurs français se posent les mêmes questions : y a-t-il chez nous des situations aussi dramatiques que celles décrites dans *Tête de Turc* ? Y a-t-il en France des marchands d'esclaves, des négriers des temps modernes qui exploitent la main-d'œuvre immigrée ? Le racisme ordinaire est-il aussi violent ? Et à toutes ces questions, la majorité de ceux qui vivent en France est incapable de répondre.

C'est pourquoi nous avons pris l'initiative, avec le soutien des associations souhaitées, de lancer une grande enquête sur les conditions de travail et de vie des immigrés en France. Nous appelons donc tous ceux et toutes celles, immigrés ou français, qui vivent des situations de travail ou de vie analogues à celles décrites dans *Tête de Turc*, ou qui en ont connaissance, à nous adresser leur témoignage :

- soit en nous écrivant à l'adresse suivante :
- "Têtes de Turcs en France"
c/o Éditions La Découverte
1, place Paul Painlevé, 75005 Paris
- soit en prenant contact avec la permanence téléphonique suivante :
- "Têtes de Turcs en France"
(1) 45.31.43.38

pour convenir d'un rendez-vous.

Ces témoignages seront publiés dans des organes de presse ou sous forme d'un livre, après accord des intéressés. L'anonymat sera bien sûr respecté pour tous ceux et celles qui en feront la demande.

De même, nous appelons toutes les personnes intéressées en province à relayer localement cette initiative, en recueillant des témoignages, en les faisant publier dans la presse locale et en les recommandant à l'adresse ci-dessus.

Gunter Wallraff, Gilles Perrault, François Céza, Éditions La Découverte

Avec le soutien de :

- Accueil et promotion • Association Villeneuve • CAIF (Conseil des associations d'immigrés en France) • Cedram • CEMI (Centre d'information et d'études sur les migrations) • La CIMADE • FASTI (Fédération des associations de solidarité avec les travailleurs immigrés) • Fédération nationale Leo Lagrange • GISTI (Groupe d'information et de soutien des travailleurs immigrés) • Ligue des droits de l'homme • MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples) • Service national de la pastorale des migrants • Solidarité Français-migrants • SOS Racisme • Université alternative anti-raciste pour l'égalité.

bulletin d'adhésion

JE SOUSSIGNÉ(E)

Prénoms :

Adresse :

Téléphone (éventuellement) :

Date de naissance :

Profession :

SOLICITE MON ADHÉSION À LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

Je m'engage à défendre en toutes circonstances les principes inclus dans les Déclarations des droits de l'homme de 1789 et de 1793, que dans la Déclaration universelle de 1948, et notamment l'égalité des droits, sans aucune distinction de "race", les libertés de conscience, d'opinion et d'expression, la laïcité de l'Etat et de l'école publique et la résistance à toutes formes d'oppression.

COTISATION ANNUELLE (1987)

Individuelle	: 300 F
Couple	: 450 F
Etudiant ou personne en difficulté	: 150 F

L'adhésion comprend l'abonnement à *Hommes & Libérés* (50 F).

A

le

Signature

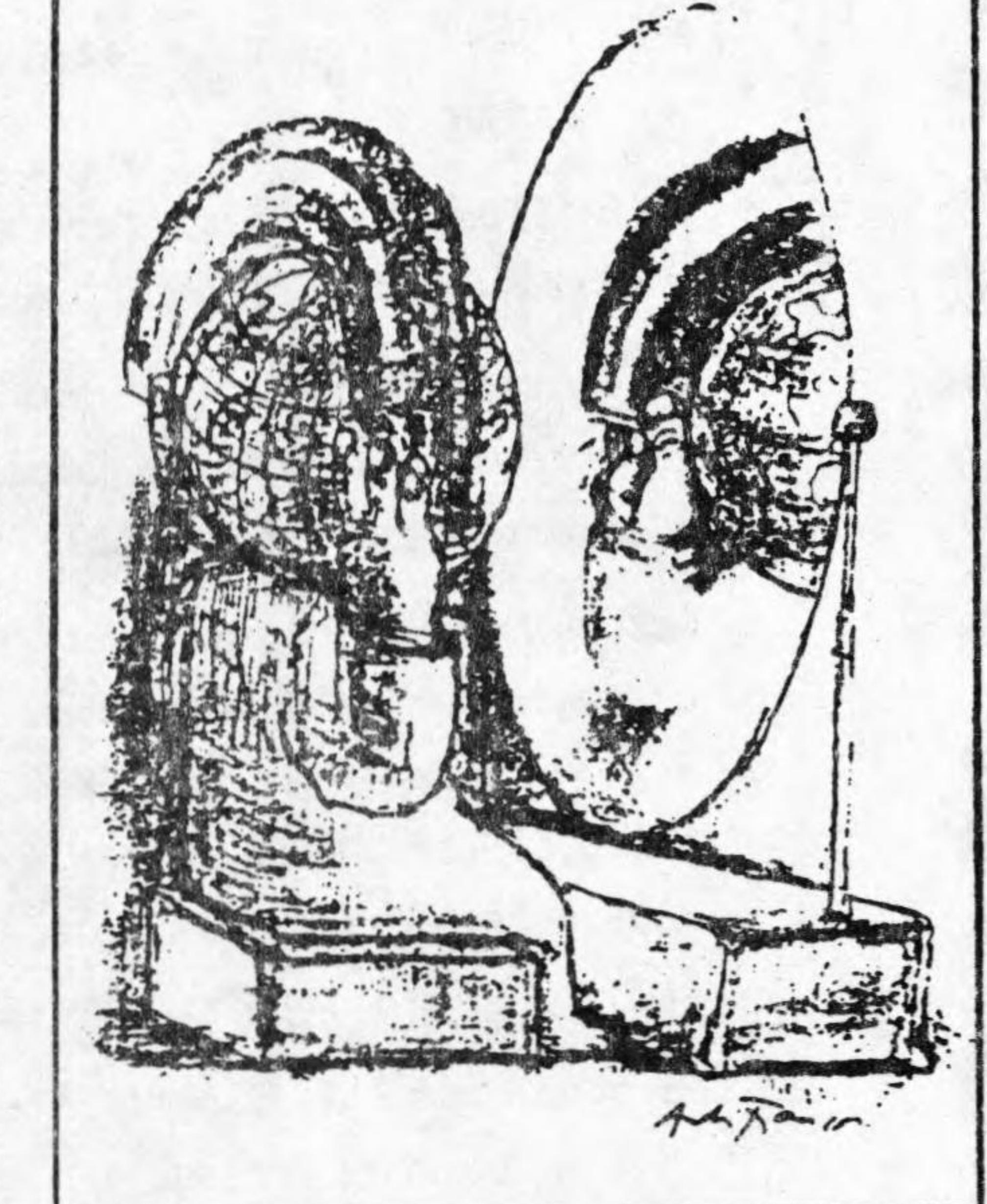
A retourner à :

L D H - M.J.C. DE DUNKERQUE

ligue des droits de l'homme

cent poèmes

contre le racisme



choisis par
Claire Etcherelli, Gilles Manceron, Bernard Wallon
Préface de Elie Wiesel

le cherche midi éditeur

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME

Rapport de mission de la F.I.D.H. 1986

A - EUROPE :

Nous y avons effectué 7 missions dans 7 pays différents.

1° - YUGOSLAVIE : mission d'observation judiciaire

Juge au Tribunal de Grande Instance de CRETEIL. (Affaire)

2° - TCHECOSLOVAQUIE : mission de Patrick BAUDOUIN

général adjoint, afin de rencontrer Ladislas LIS, Vice-Président du Tribunal de Grande Instance de CRETEIL, pour assister à la session syndicale.

3° - URSS : tentative de mission d'observation judiciaire

AMSELLEM, avocat au Barreau de MARSEILLE, pour assister à la session syndicale.

4° - TURQUIE : mission d'observation judiciaire de

SANGUINETTI devant la Cour Martiale d'ISTAMBUL.

5° - POLOGNE : tentative de mission d'observation judiciaire

Maitre SUTER, avocat au Barreau de PARIS, pour assister à la session syndicale.

6° - ESPAGNE : mission d'observation judiciaire de

devant le Tribunal de MADRID (Procès des Basques ex-

7° - HOLLANDE : mission d'observation judiciaire

avocat au Barreau de PARIS devant la Cour Suprême d'

(demande d'extradition anglaise contre KELLY et MAC

B - AMÉRIQUES

Nous y avons effectué 16 missions, dans neuf pays.

1° - CHILI :

a) Enquête de la Commission Chilienne des Droits de l'Homme sur une série d'enlèvements suivis

intervenues dans le courant de l'année 1985.

b) Mission de Maitre François JULIEN LAFERRIERE, avocat au

PARIS, et du docteur Bernard TAYON, membre de MEDECINS DU

MONDE, sur les conditions de détention et de soins des détenus

c) Mission de Maitre KATZ, avocat au Barreau de PARIS, et

Magistrat, sur la situation des membres de la Commission

des Droits de l'Homme à la tentative d'assassinat contre

2° - MEXIQUE :

a) Mission de Maitre KATZ avocat au Barreau de PARIS et

américaines, sur la situation des réfugiés guatémaltèques

b) Mission de Maitre KATZ, avocat au Barreau de PARIS,

TOULAT, secrétaire général de la Commission Française de Justice

sur la situation des réfugiés guatémaltèques

c) Mission générale d'enquête de Monsieur FERRARI-LOPEZ

parlementaire sur la situation des droits de l'homme

d) Mission d'enquête de Daniel JACOBY, secrétaire général

de deux Magistrats : Antoine GARAPON et Blandine FROM

des communautés indiennes dans différents états du MEXIQUE

3° - HAÏTI : mission de Christian ROSTOKER, secrétaire

général de la F.I.D.H. sur la situation de 36 prisonniers haïtiens, ayant

DUVALIER, ayant abouti à la libération de ces prisonniers

4° - PEROU : mission d'Antonio GARCIA, Président

et Vice-Président de la F.I.D.H. et de Maitre FEDE

de PARIS, sur la situation générale des droits de l'homme

5° - SALVADOR : mission de Fabienne LENOIR sur la

situation générale des droits de l'homme dans ce pays.

6° - GUATEMALA : mission de MM. René ROUQUETTE,

PARIS, Alain BRETON, ethnologue, et Antoine GARA

sur la situation des droits de l'homme dans ce pays, et la situation du GAM.

7° - HONDURAS : mission de Maitre KATZ, avocat au Barreau de PARIS, Maurice BARTH, Prêtre représentant la CIMADE, et Anto HARTIKAINEN juriste finlandais, sur la situation des réfugiés salvadoriens séjournant dans des camps.

8° - CANADA : mission d'enquête au LABRADOR, sur la situation des esquimaux de Maitre AISENSTEIN, avocat au Barreau de PARIS, Danielle PETIT, trésorière de la F.I.D.H., et trois personnalités canadiennes et nord-américaines avec le concours de la Ligue des Droits et Libertés du QUEBEC.

9° - BRESIL : mission d'enquête de Monsieur Jean Paul COULLOMB, Vice-Président du Tribunal de Grande Instance de CRETEIL, sur la prostitution enfantine au BRESIL.

C - AFRIQUE :

1° - ALGERIE :

a) première mission de Maitre SENGHOR, avocat au Barreau de PARIS pour s'enquérir des motifs des poursuites engagées à l'encontre des dirigeants de la Ligue Algérienne des Droits de l'Homme et de leurs conditions de détention.

b) Mission d'observation judiciaire de Maitre SENGHOR sur le procès des membres de la Ligue Algérienne des Droits de l'Homme.

c) Mission d'observation judiciaire de Maitre COCHE, avocat au Barreau de PARIS, sur le procès dit des benbellistes

d) Mission du docteur BOUVIER, sur les conditions de détention des prisonniers politiques au pénitencier de LAMBESE

e) Mission d'observation judiciaire de Maitre SUTER, avocat au Barreau de PARIS, au procès BOUCHELIL, militant berbériste.

AFRIQUE :

a) Mission d'enquête de Maitre FAGARD, sur les conditions de détention de personnes poursuivies pour atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat interrompu par l'expulsion de Maitre FAGARD au bout de trois jours.

b) Mission d'observation judiciaire de Maitre FAGARD, pour procès des personnes faisant l'objet de la première missio

D - ASIE :

3° - GABON : Mission de Michel BLUM et Daniel JACOBY au p

BONGO, afin d'obtenir la libération de tous les prisonniers gabonais : mission couronnée d'un total succès.

4° - MAROC :

a) Mission d'enquête de Maitre Thierry MIGNON, avocat au

PARIS et du docteur LABURTUE, sur les conditions de détention des prisonniers politiques marocains.

b) Mission de Maitre ROSTOKER, et du docteur MINKOWSKI sur les conditions de détention des prisonniers politiques marocains

c) Mission de Jean-Claude FOUCHE, Magistrat, Secrétaire Gén

adjoint, pour rencontrer au GABON à l'intigation du Président une délégation marocaine aux fêtes de l'indépendance afin de la voie à une médiation de la F.I.D.H. concernant le sort des prisonniers politiques marocains.

5° - ETHIOPIE : Mission de Christian ROSTOKER sur la situation des prisonniers politiques détenus en ETHIOPIE.

6° - CONGO BRAZAVILLE : Mission d'observation judiciaire

Barreau de PARIS, (procès N'DALA)

7° - BURKINA : Mission d'enquête du professeur MAILLE

E :

s'observation judiciaire de Maitre SIDEM-BOULAIN, sur le procès de M. BOULAIN, et de la Ligue tunisienne

de Maitre SIDEM-BOULAIN sur les procès du R.S.P., et du M.P.I. avec la Ligue Tunisienne.

d'enquête de Patrick BAUDOUIN, secrétaire général adjoint, de la session syndicale

de Maitre CHARRIERE-BOURNAZEL sur la répression syndicale et de M. BOURNAZEL.

Tentative de mission de Monsieur Jean Paul COLLOMB, Vice-Président du Tribunal de Grande Instance de CRETEIL pour procès DCHISEKEDI et MULULE : visa non obtenu. de M. DCHISEKEDI et MULULE : visa non obtenu.

E : Mission d'observation judiciaire de Maitre ANTHONY

avocat au Barreau de LONDRES.

tentative de mission de Maitre William BOURDON, avocat au Barreau de PARIS, pour assister à une enquête sur la situation des politiques : Refus de visa.

Mission d'enquête de Maitre BAUDELOT, avocat au Barreau de PARIS, sur les conditions de détention des IOI ressortissants maliens charter par le gouvernement français.

AN : Mission d'enquête de Maitre MONCORGE, avocat au Barreau de PARIS, et du docteur BREMONT, docteur en médecine, sur la situation des réfugiés politiques éthiopiens.

AFRIQUE : Mission d'observation judiciaire de Maitre SENGHOR

avocat au Barreau de PARIS (procès BOCASSA).

AFRIQUE : Mission d'observation judiciaire de Maitre SENGHOR

avocat au Barreau de PARIS (procès BOCASSA).

AFRIQUE : Mission d'observation judiciaire de Maitre SENGHOR

avocat au Barreau de PARIS (procès BOCASSA).

AFRIQUE : Mission d'observation judiciaire de Maitre SENGHOR

avocat au Barreau de PARIS (procès BOCASSA).

AFRIQUE : Mission d'observation judiciaire de Maitre SENGHOR

avocat au Barreau de PARIS (procès BOCASSA).

AFRIQUE : Mission d'observation judiciaire de Maitre SENGHOR

avocat au Barreau de PARIS (procès BOCASSA).

AFRIQUE : Mission d'observation judiciaire de Maitre SENGHOR

avocat au Barreau de PARIS (procès BOCASSA).

AFRIQUE : Mission d'observation judiciaire de Maitre SENGHOR

avocat au Barreau de PARIS (procès BOCASSA).

AFRIQUE : Mission d'observation judiciaire de Maitre SENGHOR

avocat au Barreau de PARIS (procès BOCASSA).

AFRIQUE : Mission d'observation judiciaire de Maitre SENGHOR

avocat au Barreau de PARIS (procès BOCASSA).

AFRIQUE : Mission d'observation judiciaire de Maitre SENGHOR

avocat au Barreau de PARIS (procès BOCASSA).

AFRIQUE : Mission d'observation judiciaire de Maitre SENGHOR

avocat au Barreau de PARIS (procès BOCASSA).

D - ASIE :

E - ASIE :

F - ASIE :

G - ASIE :

Tresorière

Danielle PETIT

Secrétaire administrative

Lucienne COHEN HADRIA

Le Congrès a également décidé de l'affiliation à la F.I.D.H. des organisations suivantes :

Comité des Droits de l'Homme de la République Dominicaine
Ligue Iranienne des Droits de l'Homme (En exil)
Ligue Mauritanienne des Droits de l'Homme
Ligue Polonaise des Droits de l'Homme
National council for civil liberties (N.C.C.L.) Royaume Uni
Ligue Algérienne des Droits de l'Homme

Ces affiliations portent à 36 le nombre des organisations nationales affiliées à la FEDERATION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME

VALLADOLID, le 7 décembre 1986

COMMUNIQUE DE PRESSE

LA LIGUE POLONAISE DES DROITS DE L'HOMME INTERDITE PAR LES AUTORITES POLONAISES.

La FEDERATION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME a été avertie par courrier, daté du 20-11-86, émanant des responsables de la Ligue Polonaise des droits de l'Homme à STETTIN, que les autorités polonaises ont interdit les activités de la Ligue par décision du 7-11-86.

Cette décision précise qu'en Pologne :

"les organes de l'Etat sont les seuls à avoir le droit légal et exclusif de garantir les droits constitutionnels des citoyens."

La L.P.D.H. a déposée une demande de précisions complémentaires et se réserve de faire appel de la décision au moment opportun.

Rappelons que la L.P.D.H. avait déposée le 27-10-1986 ses statuts au bureau préfectoral de STETTIN et, qu'à la même date elle a demandé son affiliation à la F.I.D.H.

Cette dernière se prononcera lors de son prochain Congrès le 5 et 6 décembre en Espagne. Elle a la ferme intention de défendre l'indépendance et l'existence de la L.P.D.H. par tous les moyens à sa disposition.

La FEDERATION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME fait appel à tous ceux qui souhaitent l'assister dans ce combat en leur demandant de lui écrire à : - F.I.D.H. (Opération L.P.D.H.), 27, rue Jean-Dolent 75014 PARIS.